

Visite du secrétaire de la CEE

Le secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe, M. Janez Stanovnik, a fait une visite officielle au Canada les 16 et 17 janvier. Durant son séjour au Canada, M. Stanovnik a rencontré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald. Il a aussi eu des discussions avec des hauts fonctionnaires de divers ministères.

La Commission économique pour l'Europe est un organisme des Nations Unies, se rapportant au Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU. La Commission a été fondée en 1947 "pour initier et participer aux mesures en vue de faciliter une action concertée pour la reconstruction de l'Europe, et pour maintenir et renforcer les relations économiques des pays européens entre eux et avec les autres pays du monde". Commencée en tant qu'expérience, la Commission est devenue une institution permanente des Nations Unies — un centre pour la promotion du commerce, pour l'échange de renseignements techniques, pour la recherche sur les développements économiques de la région et pour l'analyse de ces développements.

Le Canada est devenu membre de la Commission le 16 juillet 1973. Le statut de membre a été recherché afin de renforcer nos relations économiques avec les pays de l'Europe de l'Est et de l'Ouest. Avant d'obtenir le statut de plein membre, le Canada a participé à plusieurs rencontres de Comités de la Commission en tant qu'observateur.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, KIA 0G2. Un index paraît tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title *Canada Weekly*.

Ciertos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título *Noticiero de Canadá*.

Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel *Profil Kanada*.

Le prix du pétrole canadien pourra doubler

Le ministre de l'Énergie, M. Donald Macdonald, a révisé les prévisions du gouvernement sur ce que sera le coût du pétrole à la suite de la levée du gel des prix actuel. M. Macdonald prévoit que le prix du pétrole canadien pourra accuser une augmentation allant de 100 à 150% au niveau du détaillant au cours des six premiers mois de 1974.

Principes directeurs régissant l'investissement étranger

Des principes directeurs ont été déposés à la Chambre des communes afin d'aider les investisseurs étrangers dans la prise de leurs décisions avant la proclamation de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Aux termes de cette loi, les investissements faits par des étrangers dans des secteurs qui n'ont aucun rapport avec les entreprises que ces étrangers exploitent au Canada seront soumis à un examen et pourront être arrêtés si l'Agence d'examen juge qu'ils n'apportent aucun avantage appréciable au Canada. Les principes directeurs constituent des règles générales plutôt que précises sur la connexité des entreprises. En d'autres termes, une nouvelle entreprise peut être qualifiée de connexe:

- si elle fabrique un produit ou rend un service qu'on peut substituer directement à un produit ou service actuel offert par l'investisseur au Canada;

- si elle fabrique un produit qui doit servir d'apport à un procédé ou à une activité actuellement effectuée par l'investisseur, pourvu qu'une part substantielle de la production de la nouvelle entreprise serve d'apport au procédé ou à l'activité actuelle;

- si la production courante de l'investisseur sert d'apport à l'activité productrice de la nouvelle entreprise sans pour cela fausser la production actuelle de l'investisseur;

- s'il s'agit d'une entreprise de service de nature à compléter une entreprise actuelle exploitée par l'investisseur;

- si elle utilise un procédé technique déjà existant ou semblable à celui déjà utilisé par l'industrie au Canada, mais pour un produit différent.

Une entreprise ne serait pas réputée

Une entreprise ne serait pas réputée avoir pénétré un nouveau secteur et ne ferait pas l'objet d'un examen seulement parce qu'elle "fabrique dans son usine un assortiment différent de produits sans avoir apporté des modifications sensibles à son usine et à son outillage actuels". La proclamation de la Loi comportera deux étapes: la première aura trait à l'acquisition de nouvelles entreprises canadiennes, puis viendra la proclamation touchant les nouveaux investissements. La première proclamation sera annoncée "dans deux ou trois mois". La deuxième suivra le plus tôt possible "après que le gouvernement aura eu l'occasion de se familiariser avec les dispositions régissant l'acquisition et qu'il aura consulté les provinces". S'ils le désirent, les investisseurs étrangers pourront discuter de leurs projets avec les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce avant de conclure des transactions.

Assistance consulaire... (suite de la p. 2)

survenir des malentendus et on peut commettre une erreur, mais, dans la plupart des cas, ces épisodes connaissent une fin heureuse et je reçois nombre de lettres de témoignage à cet égard. L'an dernier, nos ambassades et nos consulats à l'étranger ont fourni 204,600 services consulaires aux Canadiens en détresse qui ont sollicité notre aide et ce n'est que dans une infime proportion des cas que nous avons reçu des plaintes de la personne en cause ou de sa parenté. Comme je l'ai mentionné, ce sont, hélas, ces quelques rares occasions qui captent l'attention et suscitent la critique du public. Bien que j'accueille cette critique s'il s'agit d'erreurs d'omission ou de commission de notre part, je crois qu'elle est injuste lorsqu'elle a trait à ces rares occasions qui échappent à notre pouvoir ou lorsqu'elle ne tient pas compte du fait que ces situations ne représentent qu'une infime proportion du nombre très considérable de cas que nos représentants ont su régler sans bruit et de façon efficace. Le Gouvernement et mon ministère accordent une très grande importance à la protection des citoyens et des intérêts canadiens à l'étranger et nous continuerons de nous efforcer de maintenir et d'améliorer les services que nous pouvons offrir.